Nations Unies S/PV.5237



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5237e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le mercredi 27 juillet 2005, à 12 h 5

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5237e séance, tenue à huis clos le 27 juillet 2005, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Lettres datées du 26 juillet 2005, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/2005/485 et S/2005/489)".

Avant l'adoption de l'ordre du jour, le représentant de la Fédération de Russie a demandé que l'ordre du jour soit mis aux voix. Les représentants de la Chine et du Royaume-Uni ont fait des déclarations.

Le Président a mis la demande de la Fédération de Russie aux voix.

La demande a recueilli neuf voix pour, cinq voix contre (Algérie, Bénin, Chine, Fédération de Russie et République-Unie de Tanzanie) et une abstention (Brésil).

L'ordre du jour a été adopté.

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité le représentant du Zimbabwe à participer à l'examen de la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil était parvenu lors de ses consultations préalables, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a adressé une invitation, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions d'établissements humains au Zimbabwe, Mme Anna Kajumulo Tibaijuka.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de Mme Tibaijuka.

Le représentant du Zimbabwe a fait une déclaration.

Mme Tibaijuka a répondu aux questions des membres du Conseil. »

05-44282 (F) 270705 270705